

COMMUNIQUÉ DE PRESSE. 5 personnes atteintes de la dengue dans les Alpes-Maritimes.

A Marseille, jeudi 26 septembre 2019.

Quatre personnes atteintes de la dengue viennent d'être diagnostiquées dans les Alpes-Maritimes. Ce qui porte à 5 le nombre de cas autochtones de dengue dans le département.

Ces personnes sont aujourd'hui guéries.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Pour rappel, la dengue se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique-tigre infecté par le virus de la dengue (moustique tigre en métropole).

Des cas groupés

Les nouvelles personnes atteintes habitent à Vallauris, dans le même quartier que le premier cas autochtone de dengue, que l'Agence régionale de santé (ARS) Paca avait signalé le 18 septembre dernier. C'est que l'on appelle un « foyer localisé » de circulation du virus.

Toutes ces personnes ont été identifiées suite à l'enquête qui a été réalisée dès le lendemain par l'ARS Paca et Santé publique France auprès du voisinage. Les mesures de démoustication et de surveillance épidémiologique ont été renforcées afin de protéger les populations.

Les actions de démoustication réalisées par l'EID Méditerranée, initiées dès le 18 septembre, se poursuivent. Le quartier a été démoustiqué à plusieurs reprises.

L'objectif ? Eliminer les gîtes et les moustiques-tigres adultes, vecteurs potentiels du virus, pour éviter tout risque de propagation du virus. Pour ce faire, l'EID Méditerranée intervient sur la voie publique, à la fin de la nuit, ainsi que directement au domicile des personnes. Ces actions de démoustication sont accompagnées d'une campagne d'information de la population par le porte à porte et la diffusion d'affiches et de flyers. D'autres actions de démoustication sont menées dans les autres lieux fréquentés par les cas.

La surveillance épidémiologique est aussi renforcée afin d'identifier d'éventuels autres cas : Les hôpitaux, les médecins généralistes et les laboratoires d'analyse médicale du secteur, sont également très mobilisés, pour repérer les personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue et les signaler à l'ARS.

Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches.

1 - Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (forte fièvre d'apparition brutale, douleurs musculaires ou articulaires, douleurs oculaires, fatigue, maux de tête), en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone tropicale.

2 - Se protéger des piqûres

Pour éviter les piqûres de moustique-tigre il est donc conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples, voire de les imprégner d'insecticide pour tissus ;
- utiliser un répulsif cutané en soirée, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques
- si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres) ;
- dormir sous des moustiquaires, qui peuvent également être imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés ;
- utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
- utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur.

3 - Eviter la prolifération du moustique-tigre

Pour limiter le développement des moustiques-tigres autour de son domicile, il convient de :

- couvrir les réserves d'eau avec de la moustiquaire ou du tissu afin de les rendre hermétiques ;
- vider ou ranger tout récipient pouvant contenir de l'eau ;
- nettoyer les gouttières et caniveaux ;
- éviter les dépôts sauvages de déchets.

En savoir plus :

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

